

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2025
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE POUR CONSOMMATION D'EAU POTABLE	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2016	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POUR CONSOMMATION D'EAU POTABLE	11
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2025	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION	13
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	14
■	QUALITE DE L'EAU	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	18
■	DETAIL DES CANALISATION RENOVELEES AU COURS DE L'EXERCICE	18
■	ETAT DE LA DETTE	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES	19
■	PRESENTATION DU PROGRAMMES DE TRAVAUX 2026 ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	19
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	20
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	20
■	DÉGRÈVEMENT	20

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY regroupe les communes de BONNÉTAGE, FOURNET-BLANCHEROCHE, GRAND'COMBE-DES-BOIS, LA CHENALOTTE, LE BARBOUX, LE BÉLIEU, LE BIZOT, LE MÉMONT, LE RUSSEY, LES FINS, LES FONTENELLES, MONT-DE-LAVAL, NARBIEF, SAINT-JULIEN-LÈS-RUSSEY et VILLERS-LE-LAC.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

15 551 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} décembre 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 novembre 2028.

Les principaux avenant au contrat sont les suivants:

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2017	Application de des lois Brotte et Hamon
2	18/06/2021	Mise en oeuvre d'un système de télé relève sur les compteurs des abonnés du Syndicat.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6m, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Date d'effet ou signature	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	ASSOCIATION "EAU CHAU"	1989	50 ans
Convention d'Export Permanent	BOSSE	3/10/2011	20 ans
Autre engagement écrit d'Export Secours	GUYANS-VENNES		
Autre engagement écrit d'Export Secours	MORTEAU	07/02/2014	
Convention d'Export Permanent	NOEL-CERNEUX	29 août 2012	20 ans
Convention d'Export Secours	SIE DES VILLAGES DU PRIEURE	17/12/2013	

Autre convention

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention d'Export Permanent	STEP de Morteau	Rejet des eaux résiduaires de la station de traitement de l'eau du Moulin Bournez sur l'entrée de la station d'épuration de Morteau, appartenant à la Communauté de Communes du Val de Morteau.	1998

■ RESSOURCES EN EAU

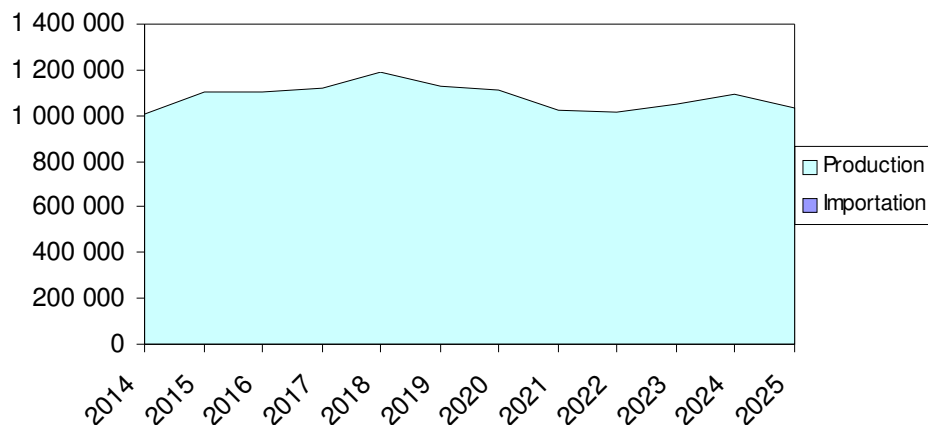
• Points de prélèvement (par année civile)

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Ressource : Source du Moulin Bournez	120	126 299	141 664	+12,17 %
Ressource: Puits du Cul de la Lune	140	352 369	355 195	+0,80 %
Prélèvement en nappe souterraine				
Ressource : Puits Cinquin LES FINS	150	564 665	533 036	-5,60 %
Prélèvement en nappe souterraine				
Total des prélèvements [m³]		1 043 333	1 029 895	-1,29 %

• **Volumes produits** (année de relève)

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]	Variation 2024/2025
Traitement station Moulin Bournez	4 500	1 093 541	1 028 360	-5,96 %
Total produit [m³]		1 093 541	1 028 360	-5,96 %

• **Evolution des volumes d'eau potable produits et importés**

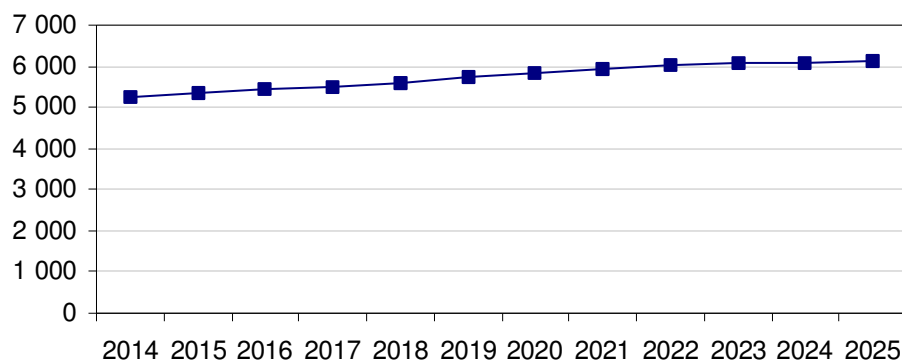


■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2024	2025	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 992	6 025	+0,55 %
Nombre d'abonnements non domestiques	107	109	+1,87 %
Nombre total d'abonnements	6 099	6 134	+0,57 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la consommation d'eau potable en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Evolution du nombre total d'abonnements



• Répartition des abonnés par commune

BONNÉTAGE	405
FOURNET-BLANCHEROCHE	155
GRAND'COMBE-DES-BOIS	76
LA CHENALOTTE	216
LE BARBOUX	142
LE BÉLIEU	238
LE BIZOT	140
LE MÉMONT	30
LE RUSSEY	1 115
LES FINS	1 188
LES FONTENELLES	243
MONT-DE-LAVAL	99
NARBIEF	49
SAINT-JULIEN-LÈS-RUSSEY	69
VILLERS-LE-LAC	1 969
Total des abonnés	6 134

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

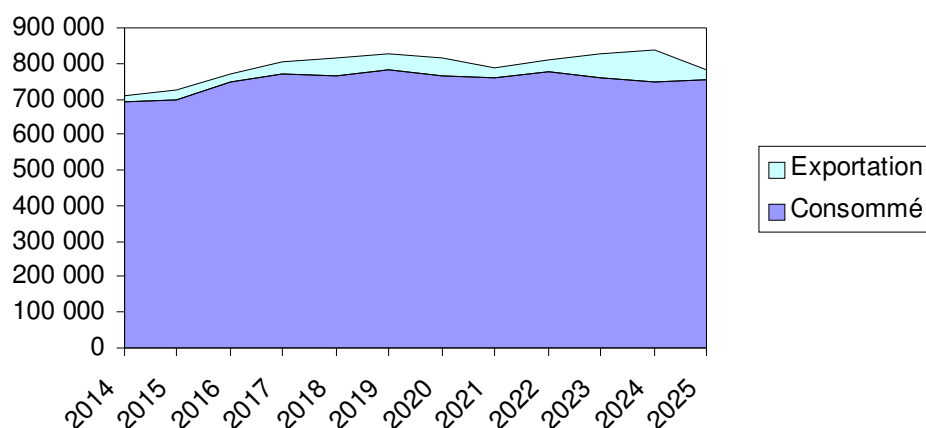
Volumes [m³]	2024	2025	Variation
Volume produit	1 093 541	1 028 360	-5,96 %
Volume importé	0	0	-
Volume exporté	- 86 860	- 31 535	-63,69 %
Volume mis en distribution	1 006 681	996 825	-0,98 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	748 568	752 051	+0,47 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	748 568	752 051	+0,47 %

La consommation moyenne par abonnement est de : 122,6 m³ par an. Elle était de 122,8 m³ en 2024.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2023 [m³]	Exporté en 2024 [m³]	Exporté en 2025[m³]
Noel-Cerneux	16 679	17 050	13 498
Le Chauffaud	1 587	1 422	1 779
Syndicat des villages du Prieuré	4 015	7 050	0
Frambouhans	3 070	3 464	3403
La Bosse	11 728	10 143	10 887
Morteau	33 116	47 230	1 968
Volume total exporté	70 195	86 860	86 860

• *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2024	2025	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	305,1	306,6	+0,49 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/10/2015	Délibération fixant les tarifs de vente d'eau au m ³ pour la part revenant au Syndicat.
16/10/2015	Nouveaux tarifs du délégataire, fixés par le nouveau contrat de délégation avec effet au 1 ^{er} décembre 2015.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1^{er} janvier 2026, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 23,12 % par rapport aux tarifs de base et en baisse de 2,9 % par rapport au 1^{er} janvier 2025.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● Redevance pour consommation d'eau potable

La redevance pour consommation d'eau potable est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026
Redevance de pollution domestique	0,28 €	0,28 €	0,29 €	0,43 € *	0,39 € *

* La redevance pour consommation d'eau potable a remplacée en 2025 la redevance pollution .

Cette redevance intègre également la redevance modernisation des réseaux d'assainissement collectif qui était de 0,16 € en 2024.

SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

EAU POTABLE

2025

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance pour consommation d'eau potable

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	101,10	97,16	-3,90 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,091	1,059	-2,93 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,00	27,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,95	0,95	0,00 %
Redevances et taxes				
	Agence de l'Eau: performance des réseaux d'eau potable [€/m³]	0,00	0,033	
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,07	0,06	-14,29 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

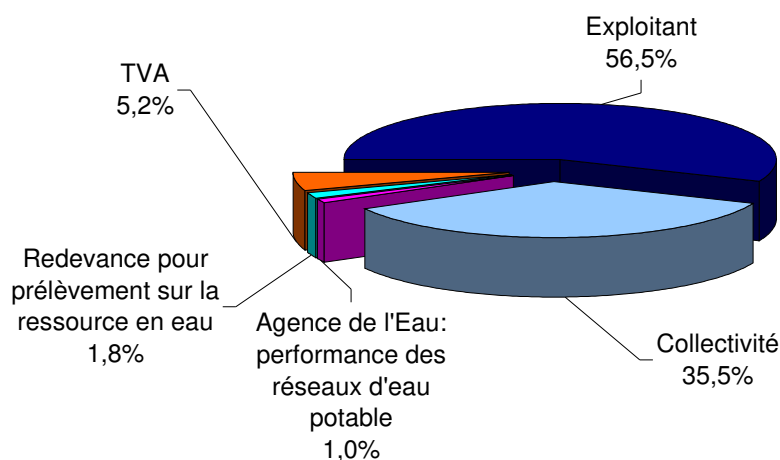
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Exploitant	232,02	224,24	-3,35 %
Collectivité	141,00	141,00	0,00 %
Agence de l'Eau: performance des réseaux d'eau potable	0,00	3,96	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	7,20	-14,29 %
TVA	20,98	20,70	-1,33 %
Total [€ TTC]	402,40	397,10	-1,32 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-2,09 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,31 €/m³

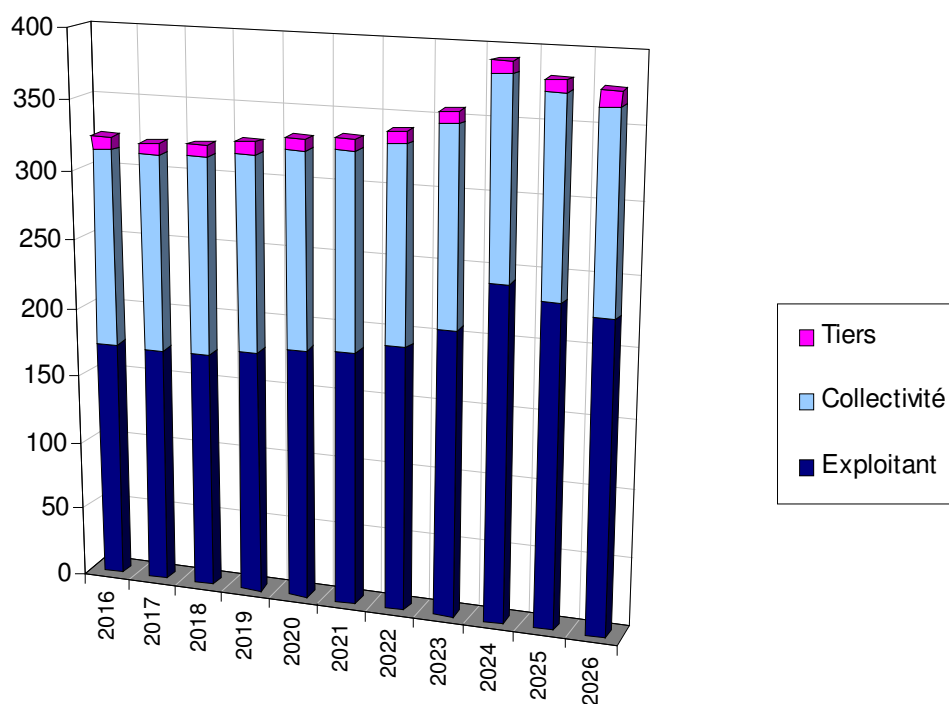
Répartition au 1er janvier 2026



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2016

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2016	173,20	141,00	9,60	323,80
2017	171,62	141,00	8,40	321,02
2018	172,62	141,00	8,40	322,02
2019	177,26	141,00	8,40	326,66
2020	181,84	141,00	8,40	331,24
2021	184,48	141,00	8,40	333,88
2022	191,16	141,00	8,40	340,56
2023	206,82	141,00	8,40	356,22
2024	242,02	141,00	8,40	391,42
2025	232,02	141,00	8,40	381,42
2026	224,24	141,00	11,16	376,40



SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

EAU POTABLE

2025

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris redevance pour consommation d'eau potable

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	101,10	97,16	-3,90 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,091	1,059	-2,93 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,00	27,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,95	0,95	0,00 %
Redevances et taxes				
	Agence de l'Eau: performance des réseaux d'eau potable [€/m³]	0,00	0,033	
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,07	0,06	-14,29 %
	Redevance consommation d'eau	0,43	0,39	-9,30 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

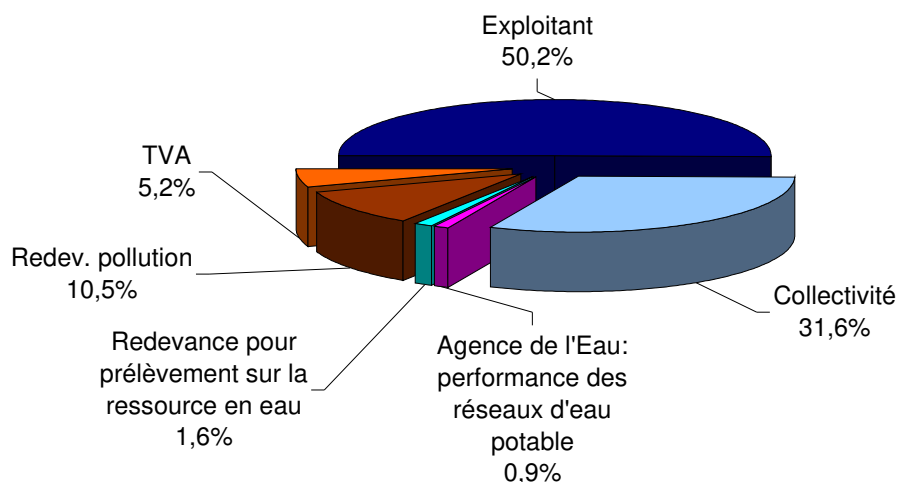
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2025	1 ^{er} jan 2026	Variation
Exploitant	232,02	224,24	-3,35 %
Collectivité	141,00	141,00	0,00 %
Agence de l'Eau: performance des réseaux d'eau potable	0,00	3,96	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	7,20	-14,29 %
Redevance de pollution domestique	51,60	46,80	-9,30 %
TVA	23,82	23,28	-2,27 %
Total [€ TTC]	456,84	446,48	-2,27 %

Variation : Total TTC
-2,27 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,72 €/m³

Répartition au 1er janvier 2026



■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2025

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2025, les dates d'application sont les suivantes :
du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025
à compter du 1^{er} décembre

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m³/an

	Désignation	du 1 ^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025	à compter du 1 ^{er} décembre
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	101,10	97,16
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,091	1,059
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	27,00	27,00
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,95	0,95
Redevances et taxes			
	Agence de l'Eau: performance des réseaux d'eau potable [€/m³]	0,00	0,033
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,07	0,06
	TVA [%]	5,5	5,5

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	925 001,07 €	911 404,39 €	-1,47 %
Total recettes de vente d'eau	925 001,07 €	911 404,39 €	-1,47 %
Autres recettes			
Autres recettes	7 641,00 €	-	-
Total des recettes	932 642,07 €	911 404,39 €	- 2,3 %

• Recettes de l'exploitant

	2024	2025	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 499 659,00 €	1 461 264,00 €	-2,56 %
dont abonnements	658 353,00 €	632 980,00 €	-3,85 %
Recettes de volume exporté	42 936,00 €	45 529,00 €	+6,04 %
Total recettes de vente d'eau	1 542 595,00 €	1 506 793,00 €	-2,32 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	58 198,00 €	28 060,00 €	-
Autres recettes	66 471,00 €	80 814,00 €	-
Total des recettes	1 667 264,00 €	1 615 667,00 €	- 3,1 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	30	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	15	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Ressource Puits Cinquin

	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Ressource Puits du Cul dela Lune

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Ressource Source du Moulin Bournez

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

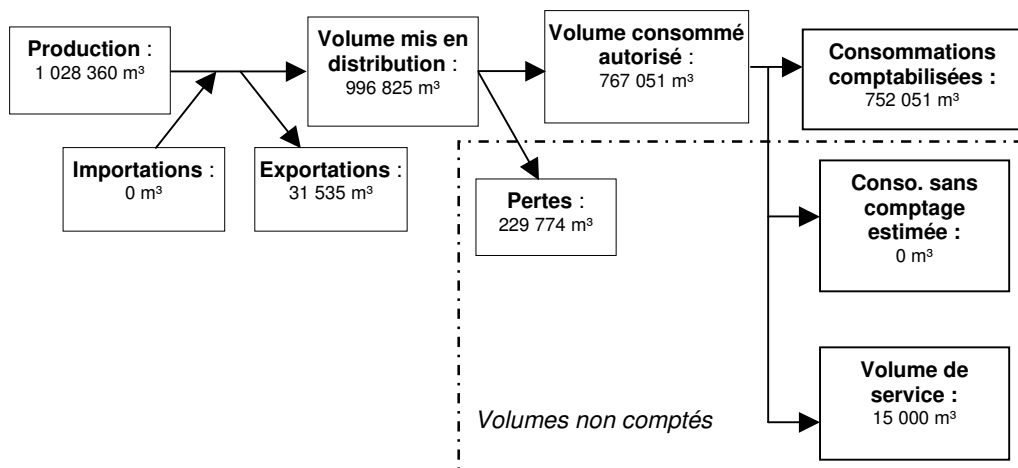
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	80%	3
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Oui	5
Nombre de points total obtenus			118

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 15 000 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution [%]	80,6 %	81,1 %	80,4 %	77,8 %	77,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

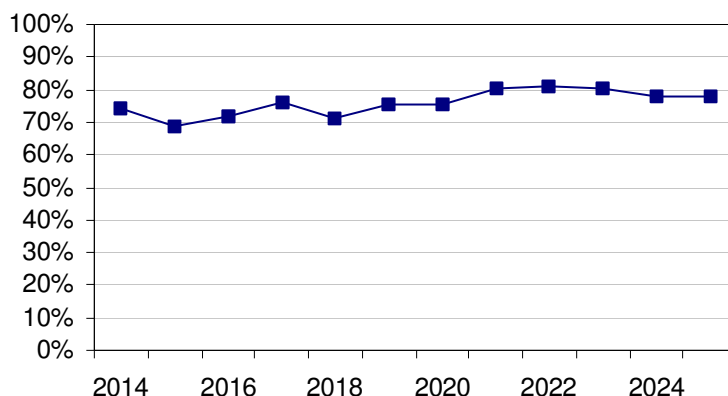
- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,1	1,9	2,0	2,3	2,2

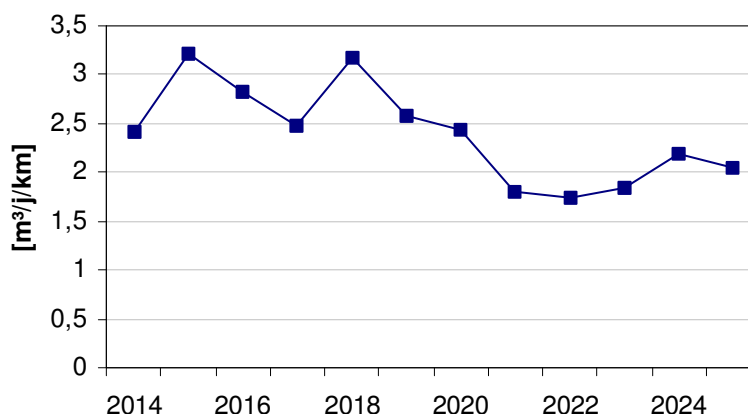
- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,8	1,7	1,8	2,2	2,1

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	3,057	4,957	2,396	3,063	4,307

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux payés en 2025	Subventions perçues en 2025
Renouvellement canalisation et entretien réservoir	1 242 996	81 392 €

■ DETAIL DES CANALISATION RENOUVELEES AU COURS DE L'EXERCICE

- Les Fins, La Bosson : 277 mètres de fonte DN 60 et 922 mètres de fonte DN 125
- Les Fins, Bas de la chaux : 281 mètres de fonte et 1247,20 mètres de fonte DN 125
- Villers Le Lac, route de la Cloison : 52 mètres de fonte DN 125
- Le Russey, Rue Clémenceau : 246 mètres de fonte DN 100
- Le Russey, La Combe au Page : 47 mètres de fonte DN 60 et 243 mètres de fonte DN 125
- Fournets Blancheroche, Route des Louisots : 352 mètres de fonte DN 80 (plan intégré en 2026)
- Bonnétagé, Route de Longe Seigne : 301 mètres de fonte DN 60 et 339 mètres de fonte DN 125 (plan intégré en 2026)

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2024	2025
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	1 850 272,28 €	1 687 651,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	208 750,37 €	203 559,00 €
dont en intérêts	46 058,21 €	40 938,00 €
dont en capital	162 692,16 €	162 621,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2021	2022	2023	2024	2025
Montant de la dotation aux amortissements	591 590 €	591 094 €	609 885 €	670 844 €	641 028 €

■ PRESENTATION DU PROGRAMMES DE TRAVAUX 2026 ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Objet des travaux	Montant de travaux HT
NOEL CERNEUX – LES COIRES – 60 ml Fonte DN 100 mm – 400 ml Fonte DN 80 mm – 500 ml Fonte DN 60 mm – 155 000.00 € HT	155 000 €
LES FINS ZA BAS DE LA CHAUX – 1 300 ml Fonte DN 125 mm	330 000 €
VILLERS LE LAC RUE DU LAC – 250 ml Fonte DN 125 mm	100 000 €
FEDDER LE RUSSEY BONNETAGE – 880 ml Fonte DN 150 mm	170 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2024	2025
montants des abandons de créance	148,19 €	73,33 €
dont part délégataire	148,19 €	73,33 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	2	1
nombre d'aides accordées	1	1

■ DÉGRÈVEMENT

Description	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes de dégrèvement	15	26	13	30	20
Nombre de dossiers acceptés	14	18	11	20	10
Volume total dégrévé (m³)	25 025	29 049	9 904	9 683	4 147